

# Pièces spécifiques à fournir en cas d'exercice d'une activité réglementée

| Activité                          | Pièces à fournir au CFE   | Autorité compétente                                 |
|-----------------------------------|---|---|
| Architecte                        | Copie de l'inscription à l'Ordre des architectes.   | Conseil régional de l'Ordre des architectes.        |
| Commissionnaire de transport      | Original de l'attestation provisoire d'inscription au registre national de transport par route.           | DREAL   |
| Crèche                            | Copie de l'autorisation du président du Conseil général après avis du maire de la commune d'implantation. | Conseil général de département.                     |
| Débit de boisson                  | Copie du récépissé qui vaut licence.  | Mairie.   |
| Entreprise de domiciliation       | Copie de l'agrément délivré par la préfecture.  | Préfecture.   |
| Entreprise de travail temporaire  | Copie de la déclaration préalable d'activité.   | DIRECCTE  |
| Entreprise de spectacles          | Copie de la lettre de la DRAC notifiant le numéro d'enregistrement de la licence.                         | DRAC  |
| Expert-comptable                  | Copie de l'inscription à l'Ordre des experts-comptables.  | Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables. |
| Pharmacie                         | Copie de l'inscription au tableau de l'Ordre des pharmaciens.   | Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens.        |
| Restaurant                        | Copie du récépissé qui vaut licence.  | Mairie.   |
| Transport routier de marchandises | Original de l'attestation provisoire d'inscription au registre national de transport par route.           | DREAL.  |
| Transport routier de personnes    | Original de l'attestation provisoire d'inscription au registre national de transport par route.           | DREAL.  |

Pour prendre rdv au CFE de la Vienne

• **Par téléphone**  
05 49 60 98 00

• **Par mail**  
cfeciv@poitiers.cci.fr